

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78 125

Objet

BÂTIMENTS COMMUNAUX
Restauration de peintures
extérieures.

P.T.T. PARC.

Marché LAVERGNE.

DATE DE CONVOCATION

22 septembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

22 septembre 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 18

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le vingt neuf septembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. LIS,
LACHAUD, FABER, BOUTET, BUJARD, BOUCHET, PAPEAU, BOISARD, MAURELLET,
GUICHAOUA, BOULAN, BROTEAU, TAP, PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. POUGET par M. LIS DUFEL par M. MAURELLET
POUMAILLOUX par Me DUFOUR VIAUD par M. PAPEAU
COLLE, par M. TETARD Mme TACQUET par M. BUJARD

Absents : MM. MONTRON, BERLAND, NAULIN

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La réalisation d'un programme de restauration de peintures
extérieures (façades et menuiseries) s'avère indispensable. Il
importe en effet de sauvegarder l'état et l'aspect de certains
bâtiments communaux tels entre autres les P.T.T. du Parc.

Une consultation préalable auprès de plusieurs entreprises
locales a permis d'obtenir de l'Entreprise LAVERGNE Régis, une
offre de prix arrêtée à la somme globale de 32.987,39 Frs, les
autres entreprises (NAULIN Frères, OCEANIC, DELAGE, BITARD Yves
et BITARD Denis), n'étant abstenues.

M. le Rapporteur propose en conséquence à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur la proposition de l'Entreprise LAVERGNE Régis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 308
& 309,

Vu le projet de marché négocié et notamment les conditions de
prix consenties,

Considérant la nécessité et l'urgence de l'opération, afin
de sauvegarder le patrimoine communal,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure et signer un marché négocié avec l'Entreprise LAVERGNE Régis, Chemin de la Garenne à ROYAN, pour l'exécution des travaux de peintures extérieures des P.T.T. du Parc, le montant du marché étant estimé à TRENTE DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS TRENTE NEUF Centimes (32.987,39 F.) toutes taxes comprises.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 900.9 Article 232.7 sous la rubrique "Travaux de bâtiment - autres bâtiments administratifs", du Budget Primitif pour l'exercice 1978.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents



APPROUVÉ
ROCHEFORT-S/MER, le 23 OCT. 1978
Le Sous-Préfet.



POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by a vertical stroke.

P. HUG